

DELIBERATION N° 2020/183

**Portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020 de la ville de Dumbéa
Budget Principal**

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 mai 2020,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2020/068 du 12 février 2020, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2020/072 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n°2020/073 du 12 février 2020, portant modification des autorisations de programmes de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n° 2020/074 du 12 février 2020, portant création des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2020,
VU la délibération n°2020/171 du 13 mai 2020 donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2019 – Budget principal,
VU la délibération n°2020/175 du 13 mai 2020 portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2019 – Budget principal,
VU la note explicative de synthèse n° 2020/25 du 20 avril 2020,
La commission municipale des finances et de l'administration générale entendue en séance du 4 mai 2020,
Après en avoir délibéré,

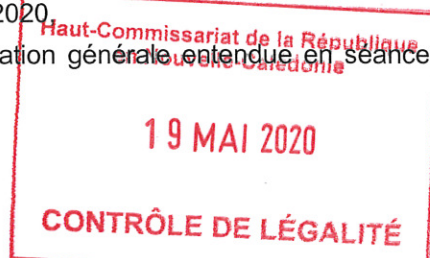
DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Dumbéa, exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, avec les crédits ouverts votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

			DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Art.-NFA	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002	002-01	Résultat d'exploitation reporté		-2 504 262
023	023 - 01	Virement à la section d'investissement	-2 504 262	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-2 504 262	-2 504 262

			DEPENSES	RECETTES
Opération	Art.-NFA	SECTION D'INVESTISSEMENT		
001712	204151-815	Transport urbain et suburbain	-4 613	
191204	2313-213	Modules rentrée scolaire 2020	-2 000 000	
17P101	2188-020	Acquisition véhicules sécurité salubrité pub.2017	8 533 839	
18801P	2313-822	Travaux de voirie 2018	-500 000	
201000	2315-020	Opération non individualisées	-10 688	
OPFI	001-01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 000 000	
201101	2182-112	Acquisition véhicules sécurité salubrité 2020	-8 522 800	
18808P	2188-820	Réfection parc de jeux des érudits	729 100	
191812	2313-820	Travaux de réhabilitation parc de jeux érudits	-729 100	
OPFI	1068-01	Opération financière – Excédents de fonctionnement capitalisés		2 000 000
OPFI	021 - 01	Virement de la section de fonctionnement		-2 504 262
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-504 262	-504 262
MONTANT TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1			- 3 008 524	- 3 008 524



ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2020 s'élève à :

- Section de fonctionnement	4 018 929 971 XFP
- Section d'investissement	2 510 307 859 XFP
<u>TOTAL</u>	6 529 237 830 XFP

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MAI 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MAI 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

